

L'actu du jour

École : ce que peut faire le maire

Dans ton école, il y a un directeur ou une directrice. Mais sais-tu qu'il n'est pas le seul à prendre des décisions ? Le maire de ta ville ou de ton village a aussi un rôle à jouer. À l'occasion des élections municipales, qui ont lieu les 15 et 22 mars prochains, *1jour1actu* t'explique pourquoi le maire est important pour ton école.



(© getty images)

Le maire gère le bâtiment de l'école

Il y a une fuite au toit de ton école ? La porte des W.-C. est cassée ? Il faut acheter de nouveaux bureaux ? Ce n'est pas au directeur de s'en occuper, mais au maire. Car **les écoles appartiennent aux villes ou aux villages où elles sont installées**. C'est donc au maire de veiller à ce que les bâtiments soient en bon état et confortables. Et si ce n'est pas le cas, il a le pouvoir de fermer l'école. C'est ce qui s'est passé en juin 2019, pendant la canicule : plus de 200 écoles ont été fermées car il y faisait trop chaud, ce qui mettait en danger la santé des élèves.

Le maire s'occupe de la cantine

Qu'y a-t-il au menu aujourd'hui à la cantine : des frites industrielles ou... des légumes produits dans la région ? Tout dépend de ce qu'a voulu le maire. Car oui, c'est aussi lui qui est responsable de ce qui se passe dans ton assiette ! Avec son conseil municipal, **il choisit comment organiser la**

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que, les 15 et 22 mars, ce sont les élections municipales : on vote pour choisir le maire et ses conseillers municipaux. À cette occasion, chaque semaine, *1jour1actu* t'explique ce que peut faire le maire dans ta ville ou ton village.

cantine : par exemple, avoir des repas préparés sur place, ou livrés par une entreprise. Le maire peut donner son avis sur les menus... et doit aussi veiller à ce que le repas ne coûte pas trop cher aux familles !

Le maire, un des patrons de l'école

Qui dirige les personnes qui travaillent dans l'école ? Ton maître ou ta maîtresse travaille pour l'État : le maire n'est pas leur chef. Par contre, **le maire est responsable des autres personnels de l'école**, comme la dame qui accompagne les petits à la sieste, ou le monsieur qui sert les plats à la cantine... Ces personnes sont embauchées et payées par la mairie. **Le maire et son conseil municipal organisent aussi l'accueil de loisirs**, avant ou après la classe. Ils décident du nombre d'animateurs qu'il faut pour s'occuper des enfants, et de l'argent qu'ils auront pour organiser des activités. Important, pour ne pas s'ennuyer !

Émilie Leturcq

As-tu tout compris ? Vérifie-le grâce à ce quiz !

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)